

### Suite au mail de [itab.alerte@proton.me](mailto:itab.alerte@proton.me) du dimanche 4 décembre 2022

Destinataires : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, FNAB, instances de l'AB et partenaires de l'ITAB

Dimanche 4 décembre, un mail anonyme intitulé « Sauvons l'Itab » a semble-t-il été diffusé largement dans la communauté des acteurs œuvrant pour le développement de l'agriculture biologique. S'intitulant « Manifeste », le texte colporte des propos inexacts et diffamatoires à l'encontre de l'ITAB. Sans vouloir répondre point par point, l'Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologique juge indispensable de vous apporter les éléments permettant de rétablir la vérité.

Lors du redressement judiciaire de 2019, sous la présidence de Xavier Niaux et avec l'appui de Sabine Bonnot, à l'époque trésorière de l'ITAB, et dans un contexte de forte mobilisation de la totalité des administrateurs et des collaborateurs, le modèle économique de l'Institut a été retravaillé et consolidé, à la satisfaction du TGI de Paris, qui a félicité l'Institut et valide depuis annuellement la bonne réalisation effective du plan calibré en 2019. Cet assainissement des finances a permis à l'ITAB i) de poursuivre la grande majorité des projets sur lesquels il était engagé ii) de relancer une dynamique qui lui a permis de déposer de nouveaux projets qui ont été retenus, iii) de construire un dossier de candidature de qualité en vue de la requalification en tant qu'Institut Technique Agricole et Institut Technique Agro-Industriel. Cette démarche de requalification a été le fruit d'un travail collectif qui a permis de réaffirmer les valeurs de l'ITAB, les thématiques stratégiques de l'AB, les compétences spécifiques de l'Institut sur les approches systémiques et holistiques et l'envie des administrateurs et de l'équipe de porter un projet ensemble sur les 5 prochaines années, axé sur une 'raison d'être' qui a été travaillée collectivement cette année.

Une direction pérenne a été recrutée au 1<sup>er</sup> semestre 2022 et un soin particulier a été porté au maintien et au renouvellement des compétences afin de développer la capacité de l'ITAB à réaliser les actions et les projets dans lesquels l'Institut est engagé. Il est important de souligner que malgré les mouvements de personnels, qui touchent d'ailleurs beaucoup de structures depuis deux ans, la coordination des pôles techniques et de l'ensemble des projets pilotés par l'ITAB est assurée par des salariés expérimentés.

Concernant le Conseil d'Administration, sa composition et son fonctionnement sont définis par les statuts qui ont été adoptés en Assemblée Générale. L'équilibre entre les différents collèges et au sein des collèges est respecté afin que toutes les parties prenantes du monde agricole soient équitablement représentées. Les sièges non pourvus à un instant donné restent ouverts dans l'attente de la désignation d'un nouveau représentant par la structure adhérente. Et si l'ITAB compte parmi les membres de son Conseil d'Administration des ONG, cela correspond à une volonté d'associer la société civile à la définition des orientations stratégiques de l'Institut.

Enfin, dès le début, une attention toute particulière a été portée pour que le projet lié au Planet-Score soit réalisé sur des financements spécifiques. Ce projet stratégique n'a donc pas d'incidence sur le fléchage interne des financements publics alloués à l'ITAB, qui restent entièrement à destination de projets techniques et scientifiques transversaux utiles à l'agriculture biologique et à l'appui de la transition des systèmes agricoles.

L'ITAB conteste fermement les allégations contenues dans ce mail, et ne peut que regretter la forme de cette attaque injustifiée et infondée qui fragilise l'Institut et l'ensemble des acteurs de l'agriculture biologique. Etant donné qu'il n'est pas signé, et que de ce fait aucune discussion n'est envisageable, le dépôt d'une plainte contre X et pour diffamation sera étudié dans les jours à venir.

Contact : Emeric Pillet, Directeur de l'ITAB

